

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2021

53950

Tel : 02-43-01-10-73

E-Mail:

contact@lachapelleanthenaise.fr

Le vingt-deux décembre deux mil vingt et un à dix heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme FOUGERAY Isabelle, Maire

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	11

Etaient présents : FOUGERAY Isabelle- Maire, HOUSSEAU Mickaël- 1^{er} adjoint, FRANGEUL Savéria-2nd adjoint, BERGERE Christophe- 3^{ème} adjoint, , COUTELLE Nadine, LERAY Patrick, , LEGRAND Jérôme, BIGARRET Gaël, DURAND Lydia , DUVAL Angélique, CHARPENTIER Adeline,

Absents excusés : JOUIN Malvina, PIPART Eric , BOULAY Karine- 4^{ème} adjoint

Date de la convocation 17/12/2021

Absent non excusé : DECRESSAC Guillaume

Date d'affichage : 17/12/2021

Secrétaire de séance : Duval Angélique

Pouvoir : Mme Boulay donne pouvoir à Mme Fougeray

ORDRE DU JOUR

Personnel communal :

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'un envoi d'éléments a été fait en direction de l'ensemble des élus pour que chacun puisse se faire une opinion sur les personnes candidates à l'obtention du poste d'agent technique polyvalent et sur les conditions financières liées au choix à opérer.

Les retours ont permis d'orienter le choix et par conséquent, il est nécessaire de procéder à la suppression de poste d'adjoint technique principal 2nde classe à temps complet pour créer le poste de d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

DECIDE :

- De la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2nde classe à compter du 3 janvier 2022 suite à la mutation de M Maurais vers une autre collectivité territoriale à cette date,
- De la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à compter de cette même date afin de permettre la mutation de l'agent retenu.

Modification du tableau du personnel communal

En conséquence, le tableau du personnel communal est modifié à la date de prise de fonctions du nouvel agent :

Poste	Titulaire	Durée hebdomadaire
Agent de maîtrise principal	M DUQUESNOY Georges	35 heures
Adjoint technique principal de 2 nd e classe	M HUBERT Laurent	35 heures
Adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ere} classe	Mme VISSEAUULT Géraldine	35 heures
Adjoint technique Principal de 2 nd e classe	Mme LAMARCHE Marie-Christine	35 heures
Adjoint technique principal de 2 nd e classe	Mme LOCHIN Cécile	33 h 54 mn
Attaché territorial	Mme LE ROY Marilyn	35 heures

Adhésion au syndicat E Collectivités

Madame le maire rappelle aux membres présents que la commune de la Chapelle Anthenaise a décidé par délibération du 28 octobre dernier de continuer à bénéficier de l'hébergement du site internet pour l'année 2022 près de E Collectivités, nouvelle entité prenant le relais de l'association Internet Commande Publique.

Il ressort des contacts avec les responsables de E Collectivités qu'une cotisation est obligatoire pour bénéficier des services. Elle représente 0.68 € par habitant soit pour 2022 la somme de 697 € à laquelle s'ajoute le coût lié à l'hébergement et la maintenance du site internet pour 300 €.

De plus, il y a lieu de d'élire un représentant de la commune pour siéger au sein du collège des élus, qui sera chargé de procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical de E Collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de ne pas adhérer au syndicat E Collectivités pour l'année 2022
- Charge Madame le Maire d'en informer les représentants de cet organisme.

2021.22.12.01	Suppression et création de poste service technique	1
2021.22.12.02	Modification du tableau du personnel communal	2
2021.22.12.03	Non adhésion à E Collectivités 2022	2